



Le 10 janvier 2023

Déclaration de la Commission exécutive de la CGTM

Du mardi 10 janvier 2023

UN NON-LIEU SCANDALEUX, UNE JUSTICE DE CLASSE !

Le 3 janvier dernier le tribunal de Paris a prononcé un non-lieu dans l'affaire de l'empoisonnement au chlordécone des populations de Martinique et de Guadeloupe.

Après 16 ans de procédure, cette décision judiciaire est prononcée sans aucune mise en examen : ni celle de capitalistes békés, exportateurs ou planteurs, ni celle d'un responsable de l'Etat qui avait délivré avec complaisance les dérogations à l'utilisation du produit toxique en terres de Martinique et de Guadeloupe !

Ce non-lieu est une décision profondément scandaleuse. Il est reçu comme une manifestation du mépris colonial par une majorité de la population durement frappée par les conséquences de cette utilisation frauduleuse dans sa chair, dans ses ressources, dans son cadre de vie, et pour des décennies

Dans les rangs des travailleurs, et tout particulièrement parmi les ouvriers agricoles, qui ont parmi eux tant de victimes, parents, frères, sœurs, collègues, le choc et le mépris sont doublement ressentis.

C'est aussi pour nous salariés, une double peine. Les gros possédants trouvent une fois encore la protection de l'Etat et de sa justice, alors que pour nous, travailleurs, les difficultés et les attaques sont sans fin !!

Malgré leurs luttes, nos camarades ouvrier/e/s agricoles sont toujours confrontés à des conditions de travail exécrables avec l'usage intensif de pesticides en tout genre, aux bas salaires, mais aussi à l'arrogance, et au mépris du patronat.

C'est bien souvent aussi le cas pour de nombreux salariés., qu'ils soient du secteur privé, dans le bâtiment, ou le commerce par exemple. Qu'ils soient du secteur public avec les salaires trop bas et la précarité !

Avec ce non-lieu injuste, l'Etat et sa justice montrent qu'il est du côté des exploités

La CGTM dénonce vigoureusement ce non-lieu scandaleux et offensant pour les ouvrier/e/s agricoles, pour l'ensemble des salariés et pour la population.

Nous affirmons notre détermination, à participer, avec tous autres syndicats ou associations aux nécessaires mobilisations pour que les coupables de l'empoisonnement au chlordécone soient effectivement condamnés et qu'ils réparent les dommages créés.

Nous réaffirmons également notre détermination et notre confiance dans nos luttes quotidiennes contre toutes les formes d'injustices et en particulier contre celles des capitalistes exploités.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE LA MARTINIQUE

Porte 2, Maison des Syndicats, Bd de Gal de Gaulle, 97200, Fort de France

Tél. : +596 596 70 57 17 ; Télécopie : 0596 63 80 10 // Internet : <http://www.cgt-martinique.fr> // mèl : cgtm.972@orange.fr

La CGTM appelle d'ores et déjà les camarades, à discuter entre eux dans chacune de leurs entreprises et à se préparer à participer massivement aux mobilisations nécessaires contre toutes les attaques faites par le patronat et le gouvernement contre les travailleurs et les couches populaires !

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE LA MARTINIQUE

Porte 2, Maison des Syndicats, Bd de Gal de Gaulle, 97200, Fort de France

Tél. : +596 596 70 57 17 ; Télécopie : 0596 63 80 10 // Internet : <http://www.cgt-martinique.fr> // mèl : cgtm.972@orange.fr